

Les projets corréziens lauréats de l'appels à projets « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté »

La première vague de l'appel à projets « soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » a permis de soutenir deux porteurs de projets corréziens afin de lutter contre les effets de la crise sanitaire sur la pauvreté.

« L'ÉPICERIE SOLIDAIRE » PORTÉE PAR L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES (ADHAJ)

L'alimentation est le premier facteur d'une bonne santé. Bien manger est essentiel pour vivre et encore plus, pour survivre. En situation de précarité, l'aide alimentaire s'avère décisive pour aider au mieux les personnes démunies et leurs familles.



Le projet « Epicerie Solidaire » est un renforcement de l'épicerie existante en partenariat avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'ouvrir l'accès aux usagers externes orientés par les partenaires, notamment avec l'appui du CCAS de la ville de Tulle. Le projet permet de rendre accessible les locaux, services et de développer des actions complémentaires pour l'accompagnement des bénéficiaires dans leur accès aux droits, le développement de leur pouvoir d'agir et leur citoyenneté, et de répondre aux besoins fondamentaux.

C'est pourquoi l'État, via cet appel à projets, a décidé de soutenir financièrement ce projet à hauteur de 167 500 € sur 2 ans, afin de favoriser l'accès à des denrées alimentaires, permettre aux publics en difficulté de bénéficier de repas chaud et rompre l'isolement et favoriser la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

LE PROJET « S'INSÉRER EN DÉMÉNAGEANT » PORTÉ PAR LE SECOURS POPULAIRE

L'accès à un logement est le premier pas vers l'insertion. Pour autant, le coût d'un déménagement est souvent trop important pour les ménages en difficultés sociales. C'est pourquoi le Secours Populaire propose, depuis 2008, à des familles ou personnes isolées, et à faibles revenus, de déménager dans de bonnes conditions et à moindre coût. Chaque année, ce sont 60 familles (200 personnes) qui sont accompagnées grâce à ce dispositif.



Remise par Madame la préfète de la Corrèze d'un chèque France Relance de 50 000 euros au Secours Populaire de Tulle, lauréat de l'appel à projets dédié aux associations de lutte contre la pauvreté.

« S'insérer en déménageant », c'est aussi l'occasion pour les travailleurs sociaux de veiller dans la mesure du possible, à ce que le nouveau logement soit adapté à la composition familiale et aux ressources afin d'optimiser l'insertion des personnes.

L'accès à un logement et à un emploi sont les piliers de l'insertion des personnes en difficultés. C'est pourquoi l'État a décidé de soutenir financièrement ce projet en octroyant une subvention de 50 000 €.

30 juin 2021

France Relance soutient les structures de l'ESS engagées en faveur de la transition agroécologique

Afin de poursuivre la transition agroécologique de notre modèle agricole, le plan France Relance investit massivement en faveur de la structuration des filières locales, de la modernisation des équipements et des exploitations, du développement des circuits courts et d'une alimentation locale, sûre, saine et solidaire.

Le **Fonds Avenir Bio doté de 13 M€** par an en 2021 et 2022, ouvert à tout opérateur économique impliqué dans la production en agriculture biologique (AB) doit permettre de financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques. Il peut s'agir notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle. Il est mis en œuvre grâce à des appels à projets annuels, le dernier étant ouvert depuis le 13 janvier 2021 en continu jusqu'au 1er septembre 2022.



- le soutien aux associations, start-up, TPE/PME, communes et intercommunalités, ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ;

- le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.
La deuxième vague de cet appel à projets débutera le 1er juillet 2021 pour se prolonger jusqu'au 1er octobre 2021.

Cet APP mobilise **120 000 €** en Corrèze.

Ces deux aides sont mobilisables dans le cadre d'appel à projet. Les cahiers

L'appel à projets « Jardins partagés », lancé le 15 mars 2021 et toujours en cours, mobilise 50 000 € en Corrèze pour financer des projets de développement de jardins partagés existants ou de création de nouveaux jardins.

L'appel à projets « Alimentation locale et solidaire » soutient les projets portés par des têtes de réseaux, des acteurs de la société civile et de l'ESS engagés dans les 3 thématiques :
- le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;

des charges et les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.correze.gouv.fr/Actualites/France-Relance/Jardins-partages-et-alimentation-locale-et-solidaire-des-appels-a-projet-du-plan-de-relance-au-niveau-departemental>

Tous les dossiers sont à adresser à la DDT de la Corrèze, à l'adresse suivante :

DDT - Service ESTER
Cité administrative Jean Montalat, 11^e étage
Place Martial Brigouleix BP 314 19000 Tulle

30 juin 2021